

**Entente Canada-Manitoba  
sur le marché du travail  
visant les personnes  
handicapées (EMTPH)**

**EMTPH  
Rapport de base  
2004-2005**

Une version électronique de ce rapport est présentée sur le site Web de Services à la famille et Logement Manitoba à l'adresse : [www.gov.mb.ca/fs/pwd/lmapd\\_reports.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/pwd/lmapd_reports.fr.html)

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées .....</b>	<b>4</b>
<b>Composantes des programmes visés par l'entente Canada-Manitoba.....</b>	<b>5</b>
<b>Programmes de Services à la famille et Logement Manitoba.....</b>	<b>7</b>
<b>Programmes offerts par Santé mentale .....</b>	<b>17</b>
<b>Programmes de lutte contre les dépendances .....</b>	<b>26</b>
<b>Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle .....</b>	<b>31</b>
<b>Éducation, Citoyenneté et Jeunesse .....</b>	<b>33</b>
<b>Indicateurs sociaux.....</b>	<b>35</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>41</b>

## INTRODUCTION

Ce rapport sur l'entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées propose une description des objectifs, des services, des populations cibles et des dépenses prévues pour les programmes et les services dont les coûts seront partagés selon les bases définies dans le *Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées* pour l'exercice 2004-2005. Les indicateurs sociaux de la participation au marché du travail tirés de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* menée par Statistique Canada pour le Canada et le Manitoba sont aussi inclus.

L'objectif des ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) du gouvernement fédéral est de fournir du financement aux provinces et territoires pour divers programmes et services qui améliorent la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail. Les programmes et les services admissibles au financement dans le cadre des EMTPH doivent reconnaître les défis spécifiques au marché du travail auxquels les personnes handicapées font face, et doivent tenir compte des besoins distincts de chaque personne handicapée pour déterminer l'ensemble des interventions nécessaires à la préparation au marché du travail et à l'obtention et à la conservation d'un emploi.

## HISTORIQUE

Au fil des ans, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont offert des programmes pour aider les personnes handicapées. En 1962 a été mis en place l'*Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides*. Cet accord mettait en œuvre des ententes de financement entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées. L'*Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides* a été remplacé par l'initiative de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) le 1<sup>er</sup> avril 1998.

L'accord sur l'AEPH conclu entre le Canada et le Manitoba était une entente de partage des coûts sur cinq ans entre les gouvernements fédéral et provincial pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 2003. L'AEPH a fortement mis l'accent sur l'emploi dans des programmes financés pour aider les personnes handicapées. L'initiative de l'AEPH a pris fin le 31 mars 2003 et a été reportée jusqu'au 31 mars 2004 tandis que les gouvernements élaboraient

l'accord qui lui succèderait. L'initiative de l'AEPH a été remplacée le 1<sup>er</sup> avril 2004 par l'entente bilatérale sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

# ENTENTE CANADA-MANITOBA SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL VISANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'entente Canada-Manitoba est une entente de partage des coûts sur deux ans entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2006. Les EMTPH fixent les grandes lignes des ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes et des services qui amélioreront la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail, en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

Le nouveau cadre multilatéral pour les EMTPH offre une plus grande flexibilité dans les activités de financement et des exigences de reddition de comptes accrûes qui mettent l'accent sur les résultats et la publication de rapports.

## ***Contribution fédérale***

À l'origine, le Canada a accepté de contribuer à hauteur de 50 % aux dépenses faites par le Manitoba pour offrir des programmes et des services admissibles dans le cadre des EMTPH, jusqu'à un maximum de 7 914 000 \$ par an pour la durée de l'entente, soit deux ans.

Le budget fédéral de mars 2004 prévoyait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars sur le plan national, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Ce financement supplémentaire, prévu pour 2004-2005, sera accordé en fonction du nombre d'habitants, après les déductions de fonds requises pour un budget de financement de base de 1,25 million de dollars pour les provinces et les territoires les plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce nouveau financement représentera une somme supplémentaire de 1 049 900 \$ pour le Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 963 900 \$ par an.

# COMPOSANTES DES PROGRAMMES VISÉS PAR L'ENTENTE CANADA-MANITOBA

Les cinq secteurs majeurs dans lesquels sont offerts des services axés sur l'emploi pour aider les participants handicapés admissibles à se préparer au marché du travail et à trouver et à conserver un emploi sont :

- **les programmes de réadaptation professionnelle** (Services à la famille et Logement Manitoba) pour les adultes ayant une déficience mentale, physique, psychiatrique ou des difficultés d'apprentissage;
- **les programmes de santé mentale** (Santé Manitoba) pour les adultes ayant une déficience psychiatrique;
- **les programmes de lutte contre les dépendances** (Santé Manitoba) pour les adultes ayant une dépendance à la drogue ou à l'alcool;
- **le programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés** (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba) pour les étudiants handicapés;
- **les projets communautaires d'amélioration de l'aptitude à l'emploi** (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba) pour les bénéficiaires handicapés prestataires de l'aide au revenu.

Le tableau suivant résume les dépenses prévues en 2004-2005, par secteur :

<b>SECTEURS DES PROGRAMMES VISÉS PAR L'ENTENTE CANADA-MANITOBA</b>	
<b>DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
Secteurs des programmes	Dépenses prévues
<b>Programmes de Services à la famille et Logement Manitoba</b>	<b>7 659 800 \$</b>
<b>Programmes offerts par Santé mentale</b>	<b>6 368 500 \$</b>
Programmes de lutte contre les dépendances	<b>3 709 600 \$</b>
<b>Programmes en éducation</b>	<b>553 200 \$</b>
Total	18 291 100 \$
Contribution fédérale	8 963 900 \$
Contribution provinciale	9 327 200 \$



# PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT MANITOBA

Le ministère des Services à la famille et du Logement propose une gamme de services de réadaptation professionnelle aux adultes handicapés, par l'intermédiaire de son programme Services de réadaptation professionnelle. Les Services de réadaptation professionnelle sont offerts dans huit bureaux provinciaux, dans les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés financés par Services à la famille et Logement Manitoba (l'Institut national canadien pour les aveugles – Division du Manitoba, l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. et la Society for Manitobans with Disabilities Inc.).

De plus, sept centres d'évaluation et de formation sont utilisés pour offrir une gamme de services comprenant une évaluation, une formation à l'emploi, un stage, une transition école-travail et un suivi. Ces centres sont Career Connections Inc., Skills Unlimited (Sair Centre of Learning), Employment Preparation Centre, Premier Personnel Corp., Trainex Centre Inc., S. C. E. Lifeworks Inc. et Network South Enterprises Inc.

Le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba appuie d'autres programmes admissibles au financement dans le cadre des ententes Canada-Manitoba tels que le Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu et les services de suivi du Programme des services de jour.

## ***Programme de réadaptation professionnelle***

Le Programme de réadaptation professionnelle fait partie d'une gamme plus importante de services conçus pour offrir ou assurer l'accès aux biens et aux services qui aideront les participants à se préparer au marché du travail et à obtenir et à conserver un emploi.

Pour pouvoir bénéficier des services de réadaptation professionnelle dans la province du Manitoba, le demandeur doit satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- avoir une déficience mentale, physique, psychiatrique, visuelle, auditive ou des difficultés d'apprentissage;
- être un citoyen canadien ou une personne légalement autorisée à résider et à travailler au Canada de manière permanente;
- résider au Manitoba;
- avoir 16 ans ou plus;
- afficher la volonté de chercher, trouver et préserver un emploi.

Une preuve admissible de la déficience, diagnostiquée ou évaluée par un professionnel approprié, doit être jointe à la demande de services.

L'objectif du Programme de réadaptation professionnelle est d'offrir des services appropriés aux adultes handicapés du Manitoba, afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique, en faisant partie de la population active. Le Programme de réadaptation professionnelle aide les personnes handicapées admissibles à se préparer au marché du travail et à obtenir et à conserver un emploi, et ce, par l'intermédiaire de services d'évaluation professionnelle, de counseling, de gestion de cas, de planification professionnelle, de formation et de soutien, ainsi que de stages professionnels et d'activités de perfectionnement professionnel.

Le Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle est disponible pour les mesures de soutien au handicap, telles que des équipements spéciaux et des dispositifs d'adaptation, du mentorat, des évaluations médicales et psychologiques, l'interprétation en langue des signes, des subventions salariales, un soutien éducatif et une aide au transport.

Le Programme de réadaptation professionnelle est offert par les conseillers en réadaptation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille et Logement Manitoba, dans les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour les services de réadaptation professionnelle qu'ils offrent à des groupes précis de personnes handicapées. Ces trois organismes désignés sont :

- **l'Institut national canadien pour les aveugles – Division du Manitoba (INCA)** – Offre des évaluations professionnelles, de la formation, du counseling, des stages professionnels et des programmes de formation d'ajustement à la vie quotidienne pour les participants ayant une déficience visuelle;

- **l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.** – Propose du counseling, des évaluations, de la formation professionnelle et des stages aux participants atteints de paraplégie et de quadriplégie;
- la **Society for Manitobans with Disabilities Inc. (SMD)** – Offre des évaluations, du counseling, de la formation professionnelle et des stages aux personnes ayant une déficience physique et auditive (à l'exception des personnes ayant une déficience visuelle ou ayant un traumatisme médullaire).

Le Programme de réadaptation professionnelle paye aussi pour les services d'évaluation, de formation au travail, de stage, de transition école-travail et de suivi offerts par sept centres d'évaluation et de formation sans but lucratif. Ces centres ont en commun l'objectif d'aider les participants au programme à se préparer au marché du travail et à trouver et à conserver un emploi, mais chaque centre a élaboré sa propre méthode pour atteindre cet objectif, et chacun se consacre à un groupe de personnes handicapées différent. Ces sept centres sont :

- **Career Connections Inc.** – Centre d'évaluation et de formation qui se trouve à Brandon et qui propose des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une déficience mentale, physique, psychiatrique ou qui ont des difficultés d'apprentissage;
- **Employment Preparation Centre** – Centre d'évaluation et de formation qui se trouve à Winnipeg (géré par la Society for Manitobans with Disabilities Inc.) et qui propose des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une déficience physique, psychiatrique ou qui ont des difficultés d'apprentissage;
- **Network South Entreprises Inc.** – Organisme de Winnipeg qui propose des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une déficience mentale;
- **Premier Personnel Corp.** – Centre qui se trouve à Winnipeg et qui propose des services de transition école-travail et de suivi aux personnes ayant une déficience mentale;
- **Skills Unlimited's Sair Centre of Learning** – Centre d'évaluation et de formation qui se trouve à Winnipeg et qui propose des évaluations au travail, des formations au travail et des services de suivi essentiellement aux personnes ayant une déficience psychiatrique ou des difficultés d'apprentissage;

- **SCE Lifeworks Inc.** – Organisme de Winnipeg qui propose des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une déficience mentale;
- **The Trainex Centre Inc.** – Centre d'évaluation et de formation qui se trouve à Winkler et qui propose des évaluations au travail, des formations au travail et des services de suivi aux personnes ayant une déficience psychiatrique ou physique, ou ayant des difficultés d'apprentissage.

Ces centres perçoivent un tarif quotidien qui comprend les coûts d'exploitation, les salaires et les avantages sociaux pour le personnel, en fonction du volume de services proposés. Des conventions d'achat de services sont signées avec les organismes et les centres désignés. Ces conventions décrivent les services qui doivent être proposés, les niveaux et les mécanismes de financement, les résultats attendus et les obligations de rendre compte.

### ***Description des programmes et des services***

Les activités du Programme de réadaptation professionnelle qui sont admissibles dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba peuvent être réparties en quatre catégories :

- administration;
- coordination des services;
- formation;
- soutien direct à l'emploi.

### ***Administration***

La section de l'Aide à la prestation de services du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, de la Division de la prestation de services dans les communautés, fournit les directives au personnel provincial, aux organismes désignés et aux fournisseurs de services externes qui offrent le Programme de réadaptation professionnelle. Le personnel de l'Aide à la prestation de services s'occupe aussi de l'approbation et de la surveillance du financement des biens et des services offerts dans le cadre du programme, pour aider les participants admissibles à se préparer au marché du travail et à trouver et à conserver un emploi.

Services à la famille et Logement Manitoba coordonne également l'administration de l'entente Canada-Manitoba pour la province, en

s'assurant entre autres que les programmes financés en vertu de l'entente respectent les critères d'admissibilité et que des systèmes de collecte de données appropriés sont en place, en réponse aux exigences de reddition de comptes et d'évaluation. Les frais d'administration comprennent aussi une partie des subventions aux trois organismes désignés (l'INCA, l'ACP et la SMD) et aux centres d'évaluation et de formation.

### ***Coordination des services***

Le Programme de réadaptation professionnelle offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation dans lequel les responsabilités relatives à l'orientation professionnelle comprennent des évaluations professionnelles, des conseils d'adaptation et psychosociaux, de la gestion de cas, de la planification professionnelle, du placement et des activités de perfectionnement. Ce modèle est axé sur le participant, le conseiller ayant pour tâche de l'informer et de l'orienter pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir et à conserver un emploi. Le conseiller en réadaptation professionnelle coordonne la prestation des biens et services dont le participant a besoin pour atteindre son objectif d'emploi.

Les activités du conseiller en réadaptation professionnelle varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure :

- la détermination de l'admissibilité au Programme de réadaptation professionnelle;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling antérieur au placement, en fonction des facteurs pertinents liés au handicap;
- l'élaboration d'un plan professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et à l'appui du plan professionnel;
- l'aide directe à la recherche d'emploi et au placement du travailleur;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi par la personne afin qu'elle puisse le conserver, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés au handicap à mesure qu'ils surgissent et l'organisation du soutien approprié.

Des ressources très diversifiées peuvent être utilisées pour contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à la réussite du plan professionnel du participant. Ces ressources peuvent être

rémunérées selon les modalités prévues par l'entente Canada-Manitoba ou par d'autres sources, telles que l'assurance-emploi, l'indemnisation pour accident de travail ou une autre assurance-invalidité. Il peut s'agir de services qui répondent à des besoins précis, mais ce sont habituellement des services ordinaires.

La mise au point d'un plan professionnel peut comprendre l'achat de services d'évaluation auprès d'un psychologue en pratique privée ou d'un des centres d'évaluation et de formation. Une fois que l'évaluation est finie, des plans de formation ou d'aide à l'emploi sont mis en place.

### ***Formation***

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle, le conseiller en réadaptation aidera le participant à choisir le centre de formation pertinent et à obtenir un financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, on l'aidera à faire une demande auprès du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Quand les résultats du processus de planification professionnelle indiquent que le participant a besoin d'une formation théorique ou axée sur des compétences, on prend les mesures nécessaires à l'obtention de l'aide financière auprès du programme, pour les droits de scolarité et le coût des livres, des fournitures, du transport et du soutien relatif au handicap.

Quand le plan professionnel prévoit plutôt un stage en cours d'emploi, le conseiller en réadaptation aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi de la part d'un centre d'évaluation et de formation. Ces centres offrent généralement des évaluations et de la formation dans les lieux de travail réguliers, au sein de la collectivité. Il arrive que le conseiller en réadaptation professionnelle organise une formation directement avec l'employeur. Cela se produit habituellement dans les régions où le service n'est assuré par aucun centre d'évaluation et de formation.

Les conseillers en réadaptation ont accès à un certain nombre de services de soutien qui aident le participant à assister à des activités de formation précises. Ces services comprennent une aide au paiement des frais de transport, une allocation mensuelle modeste pour dépenses connexes diverses ainsi que le gîte et le couvert pour

les participants qui assistent à une formation à l'extérieur de la province, si la formation est conçue précisément pour répondre aux besoins liés au handicap (par exemple la Gallaudet University de Washington D. C., pour les personnes qui souffrent de déficience auditive).

De plus, les conseillers en réadaptation professionnelle peuvent obtenir du financement pour des mesures de soutien aux personnes handicapées, telles que de l'équipement spécial et des aides techniques à l'adaptation, de l'enseignement particulier, des évaluations médicales et psychologiques, de l'interprétation gestuelle et de l'interprétation graphique.

Les adultes qui développent une déficience visuelle peuvent aussi recevoir des services particuliers de formation de l'INCA visant à les aider à s'adapter à leur cécité ou à l'évolution de leur handicap visuel. Ces services sont principalement conçus pour aider le participant à acquérir les nouvelles compétences dont il a besoin pour se préparer au marché du travail, pour obtenir un emploi et pour le conserver.

### ***Soutien direct à l'emploi***

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à l'emploi, le conseiller en réadaptation professionnelle lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement ainsi que divers services de soutien, s'il y a lieu. Les services de soutien peuvent comprendre des subventions salariales pour ententes de formation en cours d'emploi, l'aménagement du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des services d'interprétation en période d'adaptation. Les services de suivi, y compris un encadrement professionnel à durée limitée, sont généralement achetés à des centres d'évaluation et de formation.

## ***Autres options, services et aides***

Au cours de la période 2000-2001, le Programme de réadaptation professionnelle a été étendu pour comprendre les deux options et services suivants :

- services de réadaptation professionnelle autonome;
- transition école-travail.

### ***Services de réadaptation professionnelle autonome***

Cette option permet aux personnes handicapées de demander elles-mêmes du financement pour suivre une formation individualisée en vue de leur réadaptation professionnelle. Elle donne aux personnes admissibles qui ne veulent pas ou n'ont pas besoin d'un conseiller en réadaptation, l'occasion de présenter des demandes d'aide financière. Un document intitulé *Services de réadaptation professionnelle autonome – Manuel à l'usage des candidats* peut aider les demandeurs. Il comprend les formules requises permettant de déterminer l'admissibilité aux services et de faire une demande de plans de service. Un comité de révision, composé de représentants de la collectivité et d'employés des Services de réadaptation professionnelle du ministère des Services à la famille et du Logement, examine les demandes rédigées de façon autonome et transmet des recommandations à l'Aide à la prestation de services, qui prend les décisions d'approbation.

### ***Transition école-travail***

La transition école-travail offre un financement pour aider les participants à trouver et à maintenir un emploi soumis à la concurrence. Les sommes allouées à cette activité servent à payer les services de formateurs en milieu de travail, qui aident les adultes ayant une déficience développementale à passer du système scolaire à un emploi concurrentiel rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.



## ***Programmes supplémentaires des Services à la famille et du Logement***

Le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba appuie d'autres programmes admissibles au partage des coûts dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba, tels que le Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu, et les services de suivi du Programme des services de jour.

### ***Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu***

La Division de l'aide à l'emploi et au revenu du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba gère le Programme d'incitation au travail. Ce programme propose une mesure d'incitation au travail, sous forme d'une exemption de gains, aux participants qui bénéficient de l'aide au revenu et qui sont inscrits dans la catégorie des personnes handicapées, pour encourager et pour aider leur intégration dans la population active.

La formule d'incitation au travail permet aux participants de conserver une partie de leur revenu tout en maintenant leurs prestations de l'aide au revenu. Le Programme d'incitation au travail comprend aussi des exemptions pour certaines dépenses liées à l'emploi; dont les coûts sont partagés en vertu de l'entente Canada-Manitoba.

### ***Services de suivi du Programme des services de jour***

Le Programme des services de jour fait partie du programme d'Aide à la vie en société du ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba. Le Programme des services de jour propose une gamme de services d'aide aux personnes handicapées. L'une des composantes de ce programme est la mise à disposition de services de suivi pour les participants qui travaillent dans la collectivité et qui reçoivent le salaire minimum ou un salaire supérieur. Les services de suivi sont proposés au travail, par divers organismes.

**Dépenses prévues**

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour 2004-2005 par Services à la famille et Logement Manitoba, pour les programmes concernés par l'entente Canada-Manitoba.

<b>SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
<b>Composante</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Administration du Programme de réadaptation professionnelle et des organismes</b>	<b>949 200 \$</b>
<b>Gestion de cas en réadaptation professionnelle</b>	<b>3 112 300 \$</b>
<b>Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle</b>	<b>2 973 300 \$</b>
<b>Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu</b>	<b>500 000 \$</b>
<b>Services de suivi du Programme des services de jour</b>	<b>125 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>7 659 800 \$</b>

## PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE

Il existe plusieurs programmes financés en vertu de l'entente Canada-Manitoba, qui sont directement ou indirectement soutenus par Santé Manitoba et qui offrent un large éventail de services axés sur l'emploi aidant les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir et à conserver un emploi.

Au Manitoba, l'approche « **choisir, obtenir et conserver** » face aux services d'aide à l'employabilité est utilisée dans le secteur de la santé mentale. À l'intérieur de cette structure, les services d'emploi bénéficiant du soutien de Santé Manitoba aident les personnes ayant une maladie mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Voici la définition des composantes de la démarche :

- **Choisir** – Sélectionner un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à ce choix sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** – Acquérir un emploi soumis à la concurrence dans le milieu de travail recherché. Les trois principales activités liées à cette obtention sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** – Maintenir la réussite et la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration des compétences et des outils du participant. Les trois principales activités liées à cette conservation sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

### ***Description des programmes et des services***

Les activités et les services financés en vertu de l'entente Canada-Manitoba, dans le contexte des services en santé mentale, peuvent être répartis en trois catégories :

- les services financés directement par Santé Manitoba;
- les services offerts par les offices régionaux de la santé;
- les services offerts par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

## ***Services financés directement par Santé Manitoba***

### ***Centre de santé mentale de Selkirk***

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de soins de santé provincial qui offre des traitements et des services de réadaptation prolongés aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante. Il offre des traitements actifs pour les habitants du Manitoba et du Nunavut, et des traitements de médecine légale de plus longue durée.

L'un des principaux buts du Centre de santé mentale de Selkirk est l'exploration des aptitudes professionnelles et le développement de l'employabilité par des évaluations interdisciplinaires et d'offrir des occasions de perfectionnement professionnel.

Le Programme d'encouragement professionnel du Centre de santé mentale de Selkirk offre des expériences centrées sur l'emploi dans différents postes de travail à l'intérieur même du centre. Il offre aux participants l'occasion d'acquérir des compétences professionnelles et des habitudes de travail, et de mettre au point et améliorer ces capacités dans le but d'accroître leur potentiel d'embauche. Le Programme d'encouragement professionnel est aussi une occasion pour l'évaluation et la formation, pour un travail précis, et il permet aux participants de maintenir leurs compétences de travail dans un environnement structuré.

### ***Administration des programmes de santé mentale***

Même si la prestation directe des services a été déléguée aux offices régionaux de la santé, Santé Manitoba conserve la responsabilité des normes générales pour les programmes de l'ensemble de la province, ainsi que de l'évaluation des résultats précis pour les personnes qui participent à des programmes, services ou projets relatifs à l'emploi. De plus, il incombe à Santé Manitoba de fournir un soutien financier aux offices régionaux de la santé pour les services offerts à la collectivité.

## ***Services offerts par les offices régionaux de la santé***

Les onze offices régionaux de la santé (dix dans les régions rurales et le nord du Manitoba, un à Winnipeg) ont la responsabilité de la prestation directe aux clients des services essentiels en santé mentale. Ces services sont fournis par l'intermédiaire du Programme de services communautaires de santé mentale des collectivités par un certain nombre de fournisseurs de services différents, dont les travailleurs des services communautaires de santé mentale, les responsables de cas graves en santé mentale, les conseillers en développement de l'emploi et les surveillants en santé mentale.

## ***Programme de services communautaires de Santé mentale***

Le Programme de services communautaires de Santé mentale des offices régionaux de la santé offre des services aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu'aux personnes âgées ayant troubles mentaux.

Les fournisseurs de services du Programme de services communautaires de Santé mentale peuvent être répartis en trois catégories :

- les intervenants communautaires en santé mentale généraux (ICSM);
- les responsables de cas graves en santé mentale (GCI);
- les conseillers en développement de l'emploi (CDE).

### ***Les travailleurs des services communautaires de Santé mentale***

Les travailleurs des services communautaires de Santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification, d'intervention et de réadaptation aux personnes ayant une maladie mentale aiguë ou grave et persistante. Ils aident ces personnes à faire face aux situations de crise, les mettent en contact avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et leur offrent des services de counseling et de gestion des cas.

### ***Les responsables de cas graves en santé mentale***

Pour leur part, les responsables de cas graves en santé mentale offrent un modèle de service de gestion des cas et de réadaptation aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs en matière de gestion des cas et de réadaptation, pour parvenir à un niveau de réussite satisfaisant

dans leur vie au sein de la collectivité. Ces spécialistes aident les personnes à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.

### ***Les conseillers en développement de l'emploi***

Les conseillers en développement de l'emploi aident les adultes ayant une déficience psychique à choisir un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion de cas, du développement de l'emploi et de la mise en place de ressources ainsi que du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers en développement de l'emploi se chargent de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et intensives, ils ont recours à des surveillants en santé mentale ou à des formateurs en milieu de travail.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients. Voici quelques services relatifs à l'emploi qui peuvent être offerts :

- préparer un curriculum vitæ;
- simuler des entrevues;
- remplir les formulaires de demande d'emploi;
- établir les objectifs professionnels;
- diriger, référer (p. ex. : vers le Programme de réadaptation professionnelle ou un centre d'emploi);
- explorer les possibilités d'emploi avec les participants;
- analyser les obstacles à l'emploi;
- aider à se réveiller et à se préparer à travailler;
- offrir un soutien pendant les crises professionnelles.

### ***Les surveillants en santé mentale***

Les surveillants en santé mentale sont des travailleurs de soutien occasionnels qui procurent appui et assistance aux personnes ayant une maladie mentale en ce qui concerne le mode de vie, l'apprentissage et le travail. Ils relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.

La partie du Programme des surveillants en santé mentale dont les coûts sont partagés est liée au pourcentage de temps accordé au soutien relatif au travail, tel que la formation en milieu de travail, les

activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle.

### ***Programme de suivi intensif dans la communauté***

Dans le cadre du Programme de suivi intensif dans la communauté, une équipe autonome pluridisciplinaire, constituée de professionnels de la santé mentale comprenant un psychiatre, des travailleurs sociaux, des infirmiers et d'autres professionnels, fournit des services de réadaptation, d'aide et de traitement à des personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, un trouble bipolaire ou un trouble psychotique majeur. Ce programme est offert à Winnipeg par l'intermédiaire de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

L'équipe du Programme de suivi intensif dans la communauté aide les participants à établir des possibilités d'emploi et à combler les besoins de chacun des postes en fonction des compétences actuelles des participants. Elle les accompagne sur leur lieu de travail afin de leur offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi et moyen de transport, et entretient les relations avec le client tout en évaluant les besoins. Le Programme de suivi intensif dans la communauté est souple; il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent. Ce programme aide les personnes aux prises avec une maladie mentale grave et persistante à choisir, obtenir et conserver un emploi. Voici certaines des activités du programme :

- services de counseling en matière d'emploi;
- perfectionnement professionnel;
- intervention et gestion dans les cas de crises professionnelles;
- formation préalable à l'emploi;
- soutien à l'éducation et facilitation;
- techniques de développement de la recherche d'emploi;
- accès au marché voilé du travail;
- aide à l'emploi active et continue.

### ***Centre de santé mentale Eden***

Le Centre de santé mentale Eden fournit des services de traitement actif aux malades adultes hospitalisés et des services communautaires

de santé mentale dans les locaux de l'office régional de la santé, dans le cadre de services contractuels.

Les services de préparation à l'emploi sont offerts par les travailleurs des services communautaires de santé mentale du centre grâce à la prestation de « services de gestion de cas graves ».

Les services de soins de santé du centre gèrent le Trainex Centre, qui est un organisme relatif à l'orientation professionnel fournissant des services de préparation relative à l'emploi.



### ***Services offerts par les organismes externes***

L'Office régional de la santé de Winnipeg finance deux organismes externes qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

### ***Programme Employment Dimensions de l'Association canadienne pour la santé mentale***

Le programme Employment Dimensions aide les clients ayant une maladie mentale à choisir, obtenir et conserver un emploi. Voici certaines des activités du programme :

- services de counseling en matière d'emploi;
- perfectionnement professionnel;
- transition école-travail;
- intervention et la gestion dans les cas de crises professionnelles;
- formation préalable à l'emploi;
- aide à l'enseignement postsecondaire;
- aide à l'emploi active et continue;
- assistance en milieu de travail;
- travail indépendant.

En outre, ce programme aide les clients ayant une maladie mentale, qui veulent retourner aux études à temps plein, à établir un objectif de carrière, à examiner les options qui s'offrent à eux en matière d'enseignement, à avoir accès à du financement et à terminer leur programme d'études avant de redevenir des participants actifs du programme et de chercher un emploi rémunéré dans leur domaine.

### ***Self-Starting Creative Opportunities for People in Employment***

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif qui offre des possibilités d'emploi occasionnel aux hommes et aux femmes de Winnipeg ayant des problèmes de santé mentale, qui recherchent une expérience de travail constructive.

Son programme offre une expérience de travail accessible, souple et donnant des choix, comblant ainsi des besoins auxquels ne répondent pas nécessairement d'autres programmes de formation professionnelle. Ce programme offre du soutien, de l'orientation et de la formation aux participants, et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à mettre en œuvre ce qu'il faut pour les atteindre. Actuellement, SSCOPE constitue le seul service de Winnipeg qui cherche à répondre aux besoins des clients des services de santé mentale en matière de possibilités d'emploi occasionnel.

SSCOPE fournit des services tels que le débardage léger, la distribution de prospectus, le déménagement de meubles, l'entretien de la pelouse, le déneigement, le nettoyage de maisons (p. ex. : l'entretien ménager ou le lavage de fenêtres), la peinture, le nettoyage général et d'autres travaux divers aux personnes âgées, aux centres communautaires, aux entreprises privées, aux ministères gouvernementaux et à d'autres résidents de Winnipeg.

Le personnel de SSCOPE établit des possibilités d'emploi et comble les besoins de chacun des postes en fonction des compétences actuelles des participants. Les travailleurs de soutien accompagnent les participants au lieu de travail afin de leur offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi et moyen de transport, et s'occupent des relations avec le client tout en évaluant les besoins. Le programme est souple; il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent.

### ***Centre de soutien en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs***

L'un des objectifs des centres de soutien en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs est de former et d'aider à s'épanouir les personnes ayant une maladie mentale persistante, pour optimiser leur potentiel d'embauche dans un environnement de travail positif. Les conseillers en développement de l'emploi rencontrent les clients individuellement pour que ces derniers puissent obtenir ou conserver un emploi dans la communauté.

Ces centres assurent un programme d'emploi transitoire, dans lequel des emplois nécessitant des degrés de compétence et de difficulté variés sont créés dans la collectivité. Quatre emplois sont offerts en permanence, et lorsqu'un participant s'en va, un autre est embauché pour le remplacer. L'Office régional de la santé de la région d'Entre-les-Lacs gère ce programme.

## **Ventures**

Ventures est un programme de formation et d'évaluation des compétences professionnelles principalement destiné aux adultes ayant des problèmes de santé mentale importants qui compromettent leur capacité à trouver et à maintenir un emploi. Ce programme propose une évaluation des compétences professionnelles de base du participant, ainsi que de la formation relative aux objectifs précis d'acquisition ou de renforcement des compétences. Des plans de formation au travail particuliers et définis sont mis en œuvre avec les participants, pour répondre à leurs besoins précis.

Ventures a plusieurs partenaires qui proposent des possibilités de formation professionnelle dans les postes de travail, à la fois au sein de l'office régional de la santé et dans la collectivité de Brandon.

## **Dépenses prévues**

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour 2004-2005 par Santé mentale, pour les programmes concernés par l'entente Canada-Manitoba.

<b>PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
<b>Composante</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Centre de santé mentale de Selkirk</b>	<b>709 100 \$</b>
<b>Gestion des programmes offerts par Santé mentale</b>	<b>92 500 \$</b>
<b>Programme de services communautaires de Santé mentale</b>	<b>4 065 100 \$</b>
<b>Centre de santé mentale Eden</b>	<b>56 700 \$</b>
<b>Surveillants en santé mentale</b>	<b>692 100 \$</b>
<b>Programme de suivi intensif dans la communauté</b>	<b>285 000 \$</b>
<b>Employment Dimensions</b>	<b>248 100 \$</b>
<b>SSCOPE</b>	<b>86 400 \$</b>
<b>Centre de soutien en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs</b>	<b>76 100 \$</b>
<b>Ventures</b>	<b>57 400 \$</b>
<b>Total</b>	<b>6 368 500 \$</b>

## PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Santé Manitoba donne des subventions à deux organismes qui offrent un traitement contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

Il existe un lien étroit entre la réduction de l'usage de substances, comme l'alcool et les drogues, et l'obtention d'un emploi. Les personnes qui sont incapables de modérer ou de maîtriser leur consommation d'une substance créant une dépendance voient leur aptitude à se joindre activement à la main d'œuvre extrêmement limitée. Pour ces personnes, le risque de préjudice associé à la consommation de telles substances a des répercussions négatives sur leur capacité de contribuer efficacement à la société.

La Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba reconnaissent que les personnes alcooliques ou toxicomanes ont une déficience physique ou mentale.

### ***Description des programmes et des services***

L'objectif principal de ces organismes consiste à travailler avec le client afin qu'il surmonte sa dépendance. Toutefois, chaque programme de traitement comprend une composante visant l'employabilité, laquelle soutient le client en l'aidant à acquérir les compétences requises pour se préparer au marché du travail, ainsi que pour obtenir et conserver un emploi.

### ***Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances***

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances constituent une vaste gamme de services axés sur l'emploi, qui aident les adultes ayant une déficience à se préparer au marché du travail ainsi qu'à obtenir ou à conserver un emploi. La prestation des programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances s'effectue à l'échelle régionale partout au Manitoba. La Fondation offre aux participants des occasions de réussir professionnellement par la coordination d'une gamme de services de soutien et d'orientation qui les aident à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi.

### ***Administration***

L'administration de la Fondation possède une composante de direction qui établit une politique et des objectifs guidant tous les aspects du fonctionnement de la Fondation. Le service des finances et du personnel gère les services des finances et des ressources humaines pour tous les secteurs des programmes de la Fondation. La composante Information et sensibilisation gère les services de statistiques, de recherche et d'évaluation, de relations publiques, d'information de sensibilisation, et les services de bibliothèque renseignant sur la consommation et l'abus d'alcool et d'autres drogues.

### ***Programmes en établissement destinés aux adultes***

Les programmes en établissement destinés aux adultes facilitent la réinsertion sociale des participants dans la collectivité à partir de l'environnement structuré d'un milieu de réadaptation en établissement. Les participants sont des hommes et des femmes de 18 ans ou plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et ayant besoin d'une intervention continue importante.

Ces programmes visent à ramener les personnes à un niveau de fonctionnement optimal par le traitement des effets de la dépendance. Ils permettent aux participants de stabiliser leurs problèmes de crise professionnelle et leur procurent les compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail et obtenir un emploi. Les différents domaines de perfectionnement professionnel axé sur l'emploi comptent notamment la gestion du temps et du stress, la maîtrise de la colère, la communication, la responsabilisation, l'adoption d'un style de vie sain et la recherche d'emploi.

Par ailleurs, un service de réadaptation de courte durée (de 21 à 28 jours) en établissement pour alcooliques et toxicomanes est offert dans les cinq établissements de la Fondation situés à Brandon (1), Sainte-Rose-du-Lac (1), Thompson (1) et Winnipeg (2). À la fin de leur programme, les participants sont aiguillés vers un service de soins continus de la Fondation ou vers des ressources communautaires externes ou d'entraide, où ils reçoivent un soutien continu.

### ***Programmes communautaires destinés aux adultes***

Tout comme les programmes en établissement, les programmes communautaires destinés aux adultes visent à faciliter le retour du participant à un niveau de fonctionnement optimal, qui comprend l'employabilité. La clientèle directe est composée d'hommes et de femmes âgés de 18 ans ou plus qui ont été sélectionnés et évalués, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres

drogues, mais qui disposent d'un milieu de vie stable et reçoivent un soutien important de la part de la collectivité et de leur famille. Un tel milieu et un tel soutien sont propices à l'approche communautaire en matière de prestation de services.

Ces programmes offrent aux participants qui vivent dans la collectivité un milieu positif de même que des renseignements sur les risques et autres problèmes de fonctionnement quotidien (professionnels, familiaux et sociaux) entraînés par leur alcoolisme ou leur toxicomanie. Lorsque cela s'avère approprié, on établit également des liens avec des fournisseurs de services de psychologie tels que des psychologues cliniciens, des travailleurs des services communautaires de santé mentale ou des psychiatres. Comme dans le cadre des programmes en établissement, on offre aux participants des occasions de perfectionnement professionnel axées sur l'emploi afin de leur permettre d'obtenir ou de conserver un emploi.

À la fin du programme, les participants peuvent être aiguillés vers un service de soins continus de la Fondation ou vers des ressources communautaires externes ou d'entraide, pour y recevoir un soutien continu.

### ***Programme de traitement à la méthadone***

Les participants au Programme de traitement à la méthadone sont des personnes chez qui on a diagnostiqué une dépendance aux opiacés. Ce programme procure de la méthadone et un service d'analyse d'urine aux clients ayant une dépendance aux opiacés, et leur fournit des services de counseling, de formation, de stabilisation professionnelle, de préparation à l'emploi, d'employabilité, de planification et d'aide à l'établissement d'objectifs. Le traitement d'entretien à la méthadone permet aux participants de fonctionner normalement et d'effectuer des tâches mentales et physiques sans être affaiblis.

L'objectif de ce programme est d'offrir aux participants la possibilité de se sevrer sans danger des opiacés et de développer et conserver une fonctionnalité quotidienne positive, y compris l'obtention et la conservation d'un emploi.

### ***Les services sur le lieu de travail***

L'intervention sur le lieu de travail est un processus efficace pour régler les difficultés relatives à l'emploi qui peuvent être liés à des problèmes de dépendance ou à tout autre problème personnel associés à une dépendance. Les services sur le lieu de travail comprennent les interventions, la mise au point de politiques, la

consultation, la formation personnalisée et des séminaires de sensibilisation pour les employés.

### ***Behavioural Health Foundation***

L'organisme Behavioural Health Foundation offre un programme de traitement en établissement de longue durée (soit des périodes de trois à six mois ou plus, selon les besoins) qui comprend des conseils en matière de toxicomanie et de style de vie destinés aux clients et à leur famille (hommes, femmes et jeunes). Ce programme est conçu pour offrir progressivement aux participants l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles, intellectuelles et de communication nécessaires à une réinsertion réussie dans la société, tout en abandonnant les comportements qui entretiennent leur dépendance.

#### ***Programme pour les hommes, les femmes et la famille***

Le programme pour les hommes, les femmes et la famille de la Behavioural Health Foundation propose des services pour les hommes, les femmes et les enfants à charge qui ne peuvent vivre de manière satisfaisante à cause d'une dépendance. L'objectif de ce programme est d'aider les participants à modifier de manière positive leur mode de vie en les aidant à reprendre leurs études ou trouver un travail, tout en réduisant ou en éliminant leur dépendance à l'alcool et à d'autres drogues.

Grâce à du counseling individuel et en groupe, les participants prennent connaissance des dynamiques de la dépendance, et de la manière dont ils peuvent vivre leurs émotions et leurs sentiments sans avoir recours à la drogue. L'accent mis sur les compétences en matière de résolution des conflits et d'affirmation de soi, ainsi que des techniques de communication et de résolution de problèmes permet aux résidents de développer des comportements d'adaptation constructifs. La formation éducative et professionnelle, ainsi que le développement et l'amélioration des compétences relatives à l'emploi, sont présentés comme des méthodes pour opérer des changements positifs du mode de vie.

Le personnel de Behavioural Health Foundation travaille avec les résidents pour qu'ils surmontent leur dépendance en utilisant un ensemble d'activités de préparation à l'emploi, comprenant des évaluations de compétences, des rédactions de curriculum vitae, le développement de compétences lors d'entretiens, l'acquisition d'une attitude de travail favorable, d'habitudes et de compétences positives, la mise en place de routines de travail et la poursuite des études.

Ce programme comprend également de la formation professionnelle ainsi que de l'aiguillage vers des services d'emploi. Les diplômés de ce programme sont les participants qui ont non seulement corrigé les comportements destructifs qui les avaient amenés à la Behavioural Health Foundation, mais qui ont aussi obtenu un emploi stimulant, rejoint un système éducatif ou commencé un programme de formation professionnelle. De plus, on continue à offrir du soutien aux clients qui ont obtenu un emploi ou commencé un programme de formation professionnelle.

### ***Dépenses prévues***

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour 2004-2005 pour les programmes de lutte contre les dépendances, dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba.

<b>PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
Organisme	2004-2005
<b>Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances</b>	<b>2 742 200 \$</b>
<b>Behavioural Health Foundation</b>	<b>967 400 \$</b>
Total	3 709 600 \$



# ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La Direction des services de l'emploi et de la formation professionnelle (SEFP) du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba propose divers services pour aider les personnes à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le garder. Ces services comprennent l'évaluation des besoins en matière d'emploi, le counseling en emploi et l'orientation professionnelle, l'aide à la recherche d'emploi et la diffusion de renseignements sur les options et les possibilités de formation, les organismes communautaires, les établissements d'enseignement, et les possibilités d'emploi.

## ***Description des programmes et des services***

Les SEFP proposent des programmes et des services supplémentaires aux personnes admissibles, soit directement ou par l'intermédiaire d'établissements d'enseignement, d'associations communautaires ou de groupes d'employeurs.

Pour être admissibles à ces programmes supplémentaires, les personnes doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

- les personnes sans emploi (travaillant moins de 20 heures par semaine en moyenne) et préalablement ou actuellement prestataires de l'assurance-emploi;
- les personnes sans emploi prestataires de l'aide au revenu ou admissibles à des prestations;
- les parents à faible revenu avec des enfants à charge;
- les personnes sur le point de perdre leur emploi.

## **Projets communautaires d'amélioration de l'aptitude au travail**

Les Projets communautaires d'amélioration de l'aptitude au travail font partie des programmes et services supplémentaires gérés par les SEFP.

L'objectif des Projets communautaires d'amélioration de l'aptitude au travail est d'aider les personnes handicapées qui peuvent bénéficier ou qui bénéficient de l'aide au revenu leur offrant un soutien pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Ces programmes aident les organismes communautaires sans but lucratif à élaborer et à offrir des activités d'emploi supervisées pour ces personnes, qui donnent priorité à l'amélioration des compétences relatives à l'employabilité, à l'expérience du travail et au placement menant à l'emploi.

Les Projets communautaires d'amélioration de l'aptitude au travail fournissent des fonds pour les coûts approuvés associés à la prestation d'activités professionnelles avec soutien, y compris de salaires et des frais d'exploitation pour les employés.

Les résultats concrets de chaque initiative sont fondés sur les objectifs individuels établis dans le contrat passé avec l'organisme ou en rapport avec l'initiative. Il est généralement attendu que les services offerts amélioreront l'aptitude à l'employabilité générale des participants, les prépareront à une formation plus avancée ou à une recherche d'emploi, ou déboucheront directement sur un emploi.

## **Dépenses prévues**

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour 2004-2005 par Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, pour les programmes concernés par l'entente Canada-Manitoba.

<b>ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
<b>Programme</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Projets communautaires d'amélioration de l'aptitude au travail</b>	<b>390 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>390 000 \$</b>

# ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

La Division Jeunesse Manitoba du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse collabore étroitement avec des jeunes, des entreprises, des organismes sans but lucratif, des groupes communautaires, des établissements d'enseignement, des ministères provinciaux et d'autres ordres de gouvernement pour atteindre trois objectifs majeurs :

- travailler avec des employeurs potentiels pour faciliter l'embauche d'élèves et de jeunes de moins de 29 ans grâce à des stages, des subventions, des recommandations, des occasions de tutorat et de bourses, et une aide salariale. La Division propose plus de 20 programmes d'emploi;
- offrir aux élèves et aux jeunes des occasions de participer à des activités liées à la vie en société et d'avoir accès à des ressources de perfectionnement professionnel;
- être une source unique de renseignements pour plus de 200 programmes et services destinés aux jeunes et proposés par le gouvernement du Manitoba.

## ***Options carrières à l'intention des étudiants handicapés***

Le programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante du Service STEP et est géré par la Division Jeunesse Manitoba du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Ce programme offre des crédits salariaux et des équivalents temps plein aux ministères provinciaux, pour l'embauche d'élèves handicapés de niveaux secondaire et postsecondaire à des postes liés à la carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent utiliser et étendre leurs compétences, et en développer de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire acquièrent leur première expérience professionnelle.

Même si la plupart des emplois sont offerts en été, les étudiants de niveau postsecondaire ont accès à des emplois à temps partiel par l'intermédiaire du Service STEP à temps partiel.

Les élèves sont évalués pour déterminer leurs compétences, leur niveau d'éducation, leurs intérêts professionnels, leurs objectifs de carrière et les aménagements nécessaires du lieu de travail, le cas échéant. Les élèves doivent être âgés de 16 ans ou plus avant leur premier jour de travail. Ils doivent être inscrits à l'école à plein temps (ou à temps partiel du fait de leur handicap) et reprendre leurs études l'année scolaire suivante, ou ne pas être dans le système scolaire depuis environ un an du fait de leur handicap et reprendre leurs études l'année scolaire suivante.

L'objectif du programme Options carrières est d'inclure tous les élèves et d'éliminer les obstacles auxquels les élèves handicapés font face au cours de leur recherche d'un emploi. Ce programme aide aussi les élèves à faciliter le passage de l'école au travail, tout en leur donnant l'occasion de prospecter pour une carrière au sein du gouvernement provincial.

### ***Dépenses prévues***

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour 2004-2005 par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, pour les programmes concernés par l'entente Canada-Manitoba.

<b>ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE</b>	
<b>DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005</b>	
Programme	2004-2005
<b>Options carrières</b>	<b>163 200 \$</b>
Total	163 200 \$

## INDICATEURS SOCIAUX

Les ministres ont accepté de reporter les indicateurs sociaux connus de la participation au marché du travail, pour leur territoire. Les tableaux suivants, tirés de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de Statistique Canada, présentent une répartition de ces indicateurs selon le niveau d'études, le taux d'embauche et le revenu d'emploi des personnes handicapées, pour le Canada et pour le Manitoba.

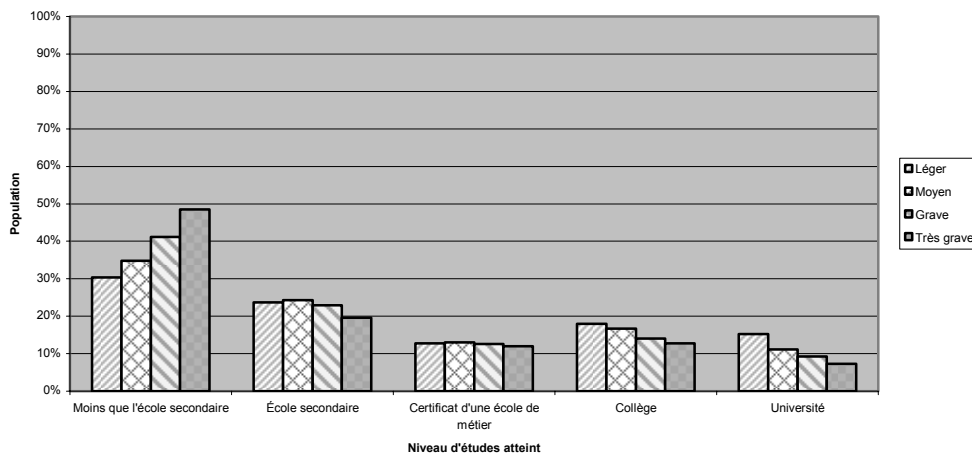
Il est important de noter que les nombres et les pourcentages ne sont pas toujours égaux aux totaux, car certaines données peuvent ne pas être présentes du fait qu'elles sont sujettes à caution, l'échantillon étant par exemple trop petit.

P6 : Tableau ED1 B – Plus haut niveau d'études atteint en fonction de la gravité du handicap, Canada, 2001

Canada	Total		Léger		Moyen		Grave		Très grave	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
Moins que l'école secondaire	728 560	37,1	196 580	30,4	172 240	34,8	225 190	41,2	134 540	48,5
École secondaire	453 030	23,1	153 210	23,7	120 030	24,3	125 540	23,0	54 240	19,6
Certificat ou diplôme d'une école de métier	248 180	12,6	82 270	12,7	64 100	13,0	68 640	12,6	33 170	12,0
Collège	310 900	15,8	116 160	18,0	82 470	16,7	76 940	14,1	35 340	12,7
Université	224 040	11,4	98 520	15,2	54 860	11,1	50 590	9,3	20 070	7,2
Total	1 964 700		646 730		494 580		546 900		277 360	

Source : *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001

Plus haut niveau d'études atteint par des adultes entre 15 et 64 ans en fonction de la gravité du handicap, Canada



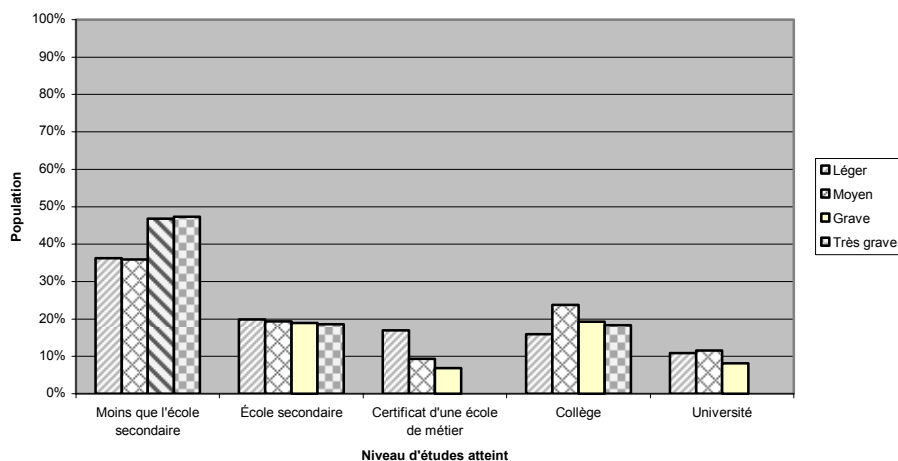
P6 : Tableau ED1 B – Plus haut niveau d'études atteint en fonction de la gravité du handicap, Manitoba, 2001

Manitoba	Total		Léger		Moyen		Grave		Très grave	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
Moins que l'école secondaire	29 950	39,7	10 310	36,2	7 790	35,9	8 190	46,8	3 660	47,3
École secondaire	14 620	19,4	5 660	19,9	4 200	19,4	3 320	19,0	1 440	18,6
Certificat d'une école de métier ou diplôme	8 440	11,2	4 830	17,0	2 030	9,4	1 200	6,9	0	0,0
Collège	14 480	19,2	4 530	15,9	5 150	23,8	3 370	19,3	1 420	18,3
Université	7 820	10,4	3 090	10,9	2 500	11,5	1 420	8,1	0	0,0
Total	75 380		28 460		21 680		17 500		7 740	

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001

Remarque : Un compte de 0 peut signifier que l'échantillon était trop petit pour être représentatif.

Plus haut niveau d'études atteint par des adultes entre 15 et 64 ans en fonction de la gravité du handicap, Manitoba



P3.2 : I2A – Total du revenu d'emploi pour les adultes âgés de 15 à 64 ans selon le sexe, le groupe d'âge et le statut par rapport au handicap, Canada, 2001

Canada	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Compte	%	Compte	%
Sans revenu	925 300	47,1	3 296 910	18,3
0 \$ - 19 999 \$	481 350	24,5	5 755 140	32,2
20 000 \$ – 59 999 \$	459 210	23,3	7 003 880	39,2
Plus de 60 000 \$	99 900	5,1	1 833 940	10,3
Total	1 968 490		17 889 850	

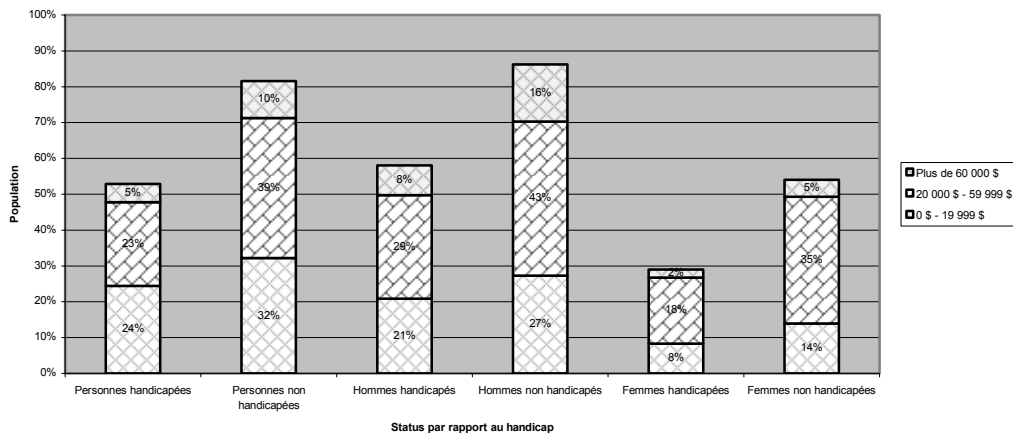
Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001

P3.2 : I2A – Total du revenu d'emploi pour les adultes âgés de 15 à 64 ans selon le sexe, le groupe d'âge et le statut par rapport au handicap, Canada, 2001

Canada	Hommes handicapés		Hommes non handicapés		Femmes handicapées		Femmes non handicapées	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
Sans revenu	384 600	41,8	1 227 470	14,0	540 700	51,6	2 069 440	23,0
0 \$ - 19 999 \$	192 190	20,9	2 430 440	27,3	289 170	27,6	3 324 690	37,0
20 000 \$ - 59 999 \$	266 050	28,9	3 830 430	43,0	193 180	18,4	3 173 450	35,3
Plus de 60 000 \$	76 130	8,3	1 412 340	15,9	23 770	2,3	421 590	4,7
Total	921 020		8 900 690		1 047 470		8 989 160	

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001

Revenu d'emploi pour les adultes entre 15 et 64 ans en fonction du sexe et du statut par rapport au handicap, Canada



P3.2 : I2A – Total du revenu d'emploi pour les adultes âgés de 15 à 64 ans selon le sexe, le groupe d'âge et le statut par rapport au handicap, Manitoba, 2001

Manitoba	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Compte	%	Compte	%
Sans revenu	27 090	36,0	107 590	18,0
0 \$ - 19 999 \$	23 140	30,7	209 020	34,0
20 000 \$ - 59 999 \$	21770	28,9	250 080	41,1
Plus de 60 000 \$	3 310	4,4	42 320	6,9
Total	75 380		608 990	

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001

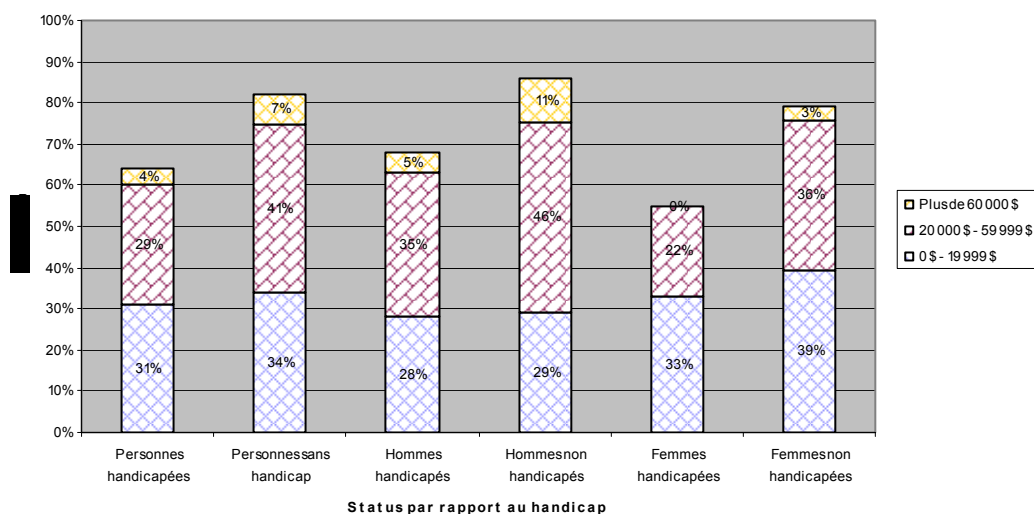
P3.2 : I2A – Total du revenu d'emploi pour les adultes âgés de 15 à 64 ans selon le sexe, le groupe d'âge et le statut par rapport au handicap, Manitoba, 2001

Manitoba	Hommes handicapés		Hommes non handicapés		Femmes handicapées		Femmes non handicapées	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
Sans revenu	10 580	30,0	43 020	14,0	16 510	42,0	64 570	21,0
0 \$ - 19 999 \$	10 060	28,1	89 010	29,3	13 100	33,0	120 000	39,3
20 000 \$ - 59 999 \$	12 480	35,0	138 750	45,7	8 640	21,8	111 330	36,5
Plus de 60 000 \$	1 680	5,0	32 850	10,8	X	X	9 740	3,2
Total	35 740		303 630		39 640		305 360	

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001

Remarque : Un X peut indiquer que l'échantillon était trop petit pour être représentatif.

Revenu d'emploi pour les adultes entre 15 et 64 ans en fonction du sexe et du statut par rapport au handicap, Manitoba





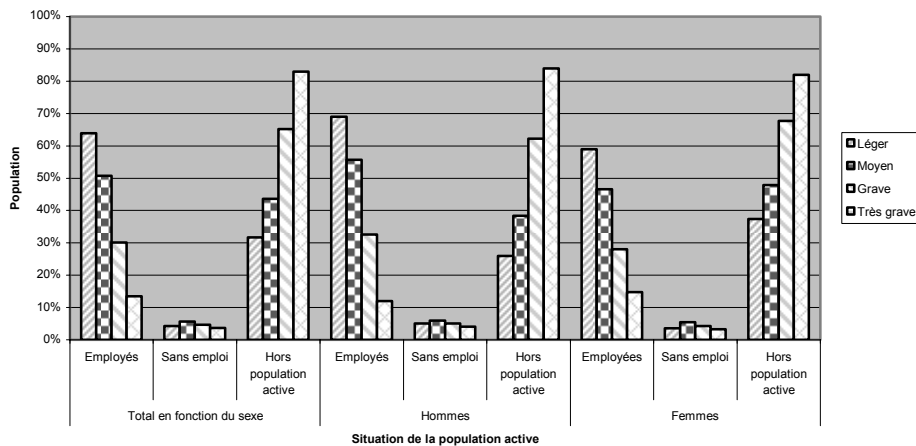
P3.1 : Tableau E1C – Situation de la population active en fonction du sexe et de la gravité du handicap, Canada, 2001  
 Corrigé le 14 janvier 2004

Canada	Total		Léger		Moyen		Grave		Très grave	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
<b>Total en fonction du sexe</b>										
Employés	764 670	43,7	354 360	64,0	225 920	50,8	151 120	30,1	33 260	13,5
Sans emploi	81 460	4,7	23 840	4,3	25 280	5,7	23 340	4,6	9 000	3,6
Hors population active	902 180	51,6	175 730	31,7	193 930	43,6	327 580	65,2	204 950	82,9
<b>Total</b>	<b>1 748 310</b>		<b>553 930</b>		<b>445 130</b>		<b>502 040</b>		<b>247 210</b>	
<b>Hommes</b>										
Employés	389 260	47,6	189 640	69,0	112 780	55,7	72 890	32,7	13 960	12,0
Sans emploi	41 880	5,1	13 790	5,0	12 010	5,9	11 360	5,1	4 720	4,0
Hors population active	385 950	47,2	71 310	26,0	77 640	38,4	138 980	62,3	98 020	84,0
<b>Total</b>	<b>817 090</b>		<b>274 740</b>		<b>202 430</b>		<b>223 220</b>		<b>116 700</b>	
<b>Femmes</b>										
Employées	375 410	40,3	164 720	59,0	113 150	46,6	78 230	28,1	19 300	14,8
Sans emploi	39 570	4,2	10 050	3,6	13 260	5,5	11 980	4,3	4 280	3,3
Hors population active	516 240	55,4	104 420	37,4	116 290	47,9	188 600	67,6	106 930	81,9
<b>Total</b>	<b>931 220</b>		<b>279 190</b>		<b>242 700</b>		<b>278 820</b>		<b>130 510</b>	

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001

Remarque : Il n'est pas tenu compte des étudiants à plein temps

Situation de la population active pour les adultes entre 15 et 64 ans en fonction du sexe et de la gravité du handicap, Canada



P3.1 : Tableau E1C – Situation de la population active en fonction du sexe et de la gravité du handicap, Manitoba, 2001

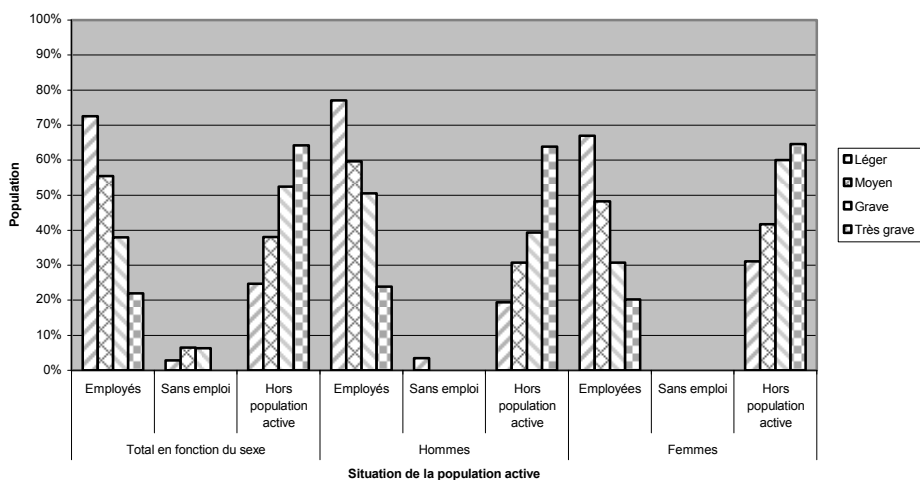
Manitoba	Total		Léger		Moyen		Grave		Très grave	
	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%	Compte	%
<b>Total en fonction du sexe</b>										
Employés	37 030	55,1	18 600	72,6	10 650	55,4	6 210	38,0	1 580	22,0
Sans emploi	3 320	4,9	720	2,8	1 250	6,5	1 030	6,3	0	0,0
Hors population active	26 840	40,0	6 320	24,7	7 320	38,1	8 570	52,4	4 620	64,3
<b>Total</b>	<b>67 180</b>		<b>25 630</b>		<b>19 210</b>		<b>16 350</b>		<b>7 190</b>	
<b>Hommes</b>										
Employés	20 120	63,3	10 940	77,0	5 390	59,6	3 040	50,5	740	23,9
Sans emploi	1 770	5,6	490	3,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Hors population active	9 890	31,1	2 760	19,4	2 780	30,8	2 370	39,4	1 980	63,9
<b>Total</b>	<b>31 770</b>		<b>14 200</b>		<b>9 040</b>		<b>6 020</b>		<b>3 100</b>	
<b>Femmes</b>										
Employées	16 920	47,8	7 660	67,0	5 250	48,2	3 180	30,8	830	20,2
Sans emploi	1 550	4,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Hors population active	16 950	47,9	3 560	31,1	4 540	41,7	6 200	60,0	2 650	64,6
<b>Total</b>	<b>35 420</b>		<b>11 440</b>		<b>10 890</b>		<b>10 330</b>		<b>4 100</b>	

 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001

Remarque : Un 0 peut indiquer que l'échantillon était trop petit pour être représentatif

Remarque : Il n'est pas tenu compte des étudiants à plein temps

Situation de la population active pour les adultes entre 15 et 64 ans en fonction du sexe et de la gravité du handicap, Manitoba



## CONCLUSION

Au fil des ans, le gouvernement du Canada et les gouvernements, provinciaux et territoriaux ont offert des programmes d'aide aux personnes handicapées. Depuis la mise en œuvre de l'*Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides*, les gouvernements ont travaillé de concert pour offrir des services et des programmes de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Les accords successifs de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH, ont permis d'accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité à contribuer à la vie sociale et économique, et à intégrer une population active concurrentielle. Plus récemment, l'entente Canada-Manitoba a prouvé l'engagement du gouvernement d'étendre les objectifs d'intégration des personnes handicapées, afin qu'elles participent pleinement dans notre société.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail et voit dans l'entente Canada-Manitoba une occasion de miser sur les succès remportés par l'Accord sur la réadaptation professionnelle des invalides et l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, et d'améliorer davantage les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.